

Dakar, le 13 AVR. 2022

Le Ministre,

Objet : Gestion environnementale et sociale du Projet d'Appui à la Sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA- Lou Ma Kaf)

Référence :

- Lettre N° 1465 MEDD/DEEC/DEIE.cd.yb du 30 juin 2016 ;
- V/L N° 000043 MAER/PASA Lou Ma Kaf/RAF du 01 février 2021 ;
- V/L N° 000068 MAER/PASA Lou Ma Kaf/RAF du 19 février 2021 ;
- V/L N° sn MAER/PASA Lou Ma Kaf du 07 avril 2022.

Monsieur le Coordonnateur national,

Par lettre rappelée en quatrième référence, vous avez transmis à la Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC) le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) actualisé du Projet d'Appui à la Sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA Lou Ma Kaf). Cette actualisation du PGES fait suite à la décision de prolongement de la durée du projet avec un financement additionnel pour appuyer la relance des activités dans les zones d'intervention.

En retour, je vous accorde une prolongation de la validité de la conformité environnementale délivrée par lettre citée en première référence.

Toutefois, cette prolongation de la conformité vous soumet à l'obligation:

- d'étendre le suivi environnemental aux nouveaux sites retenus pour les activités du financement additionnel ; et
- d'assurer la planification et l'exécution des activités relatives au suivi environnemental par le comité technique chargé des évaluations environnementales.

A cet effet, des missions périodiques seront effectuées par la DEEC pour la vérification du niveau d'avancement des travaux et la prise en charge des recommandations contenues dans le PGES actualisé.

A
Monsieur le Coordonnateur national
Projet d'Appui à la Sécurité alimentaire
dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine
(PASA Lou Ma Kaf)
Sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG de Diamniadio
Tel : 33 889 14 16 ; BP : 67 Dakar- Sénégal
Email : pasaloumakaf@gmail.com

DAKAR

.../...



Dans ce cadre, je vous demande, dans les meilleurs délais, de :

- démarrer les activités de sensibilisation et d'information des parties prenantes (autorités administratives et territoriales, services techniques compétents, collectivités territoriales concernées, populations bénéficiaires, etc.). A cet effet, le plan de communication et de sensibilisation devra être transmis, dans les meilleurs délais, à la DEEC ;
- fournir les informations sur le processus d'indemnisation des personnes dont les biens sont affectés par les activités du projet, le cas échéant.

Par ailleurs, afin de garantir une bonne appropriation des activités sur les sites retenus et des mesures d'atténuation des impacts potentiels, je vous demande de prendre les dispositions nécessaires, en relation avec la DEEC, pour l'organisation d'une réunion de partage du PGES actualisé avec le comité technique chargé des évaluations environnementales.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Coordonnateur national**, l'expression de ma considération distinguée.

Pièce jointe : Attestation de conformité environnementale de PASA Lou Ma Kaf



Pour le Ministre et par Délégation
Le Secrétaire Général
Amadou Lamine GUISSÉ

Ampliation :

- Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural (pour information) ;
- Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'assainissement (pour information) ;
- Monsieur le Ministre de l'Élevage et des Productions animales (pour information) ;
- Monsieur le Gouverneur de la région de Louga (pour information) ;
- Monsieur le Gouverneur de la région de Matam (pour information) ;
- Monsieur le Gouverneur de la région de Kaffrine (pour information) ;
- DEEC/DREEC de Louga, Matam et Kaffrine (pour information et suivi).

Le Ministre,

ATTESTATION

Suite à la réception des lettres N°000043 MAER/PASA Lou Ma Kaf/RAF du 01 février 2021, N° 000068 MAER/PASA Lou Ma Kaf/RAF du 19 février 2021 et N° sn MAER/PASA Lou Ma Kaf du 07 avril 2022 informant la Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC) du prolongement de la durée du Projet d'Appui à la Sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA Lou Ma Kaf) et transmettant le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) actualisé, j'atteste que la conformité environnementale délivrée au projet par lettre N°1466 MEDD/DEEC/DEIE.cd.yb du 30 juin 2016 est prolongée pour la durée de la phase d'extension.

Cette prolongation de la durée de validité de la conformité environnementale concerne les sites retenus pour les activités du financement additionnel.

La présente attestation est délivrée à l'unité de coordination et de gestion du projet PASA Lou Ma Kaf pour servir et valoir ce que de droit.

Toutefois, le démarrage des activités doit être notifié à la DEEC qui se chargera de veiller à ce que les recommandations prévues dans le PGES actualisé soient appliquées.

Par conséquent, je vous demande de vous conformer au respect des recommandations formulées dans le PGES actualisé du projet ainsi que les orientations contenues dans la lettre de transmission de la présente attestation de conformité environnementale.

Le non-respect de ces recommandations et orientations peut entraîner le retrait du certificat de conformité environnementale, conformément à la réglementation en vigueur.



Pour le Ministre par Délégation
Le Sec. Général
Amadou Lamine GUISSÉ